

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI
20 SEPTEMBRE 2022 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Maya Chammas
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 22-09-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 septembre 2022, sous réserve :

- D'ajouter le point 6.1 intitulé : « Nouvelle école primaire francophone ».

RESOLUTION NO. 22-09-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of September 20, 2022, and under reserve:

- By adding item 6.1 entitled "New francophone elementary school".

- De retirer le point 15 à l'ordre du jour intitulé : « Rejet des soumissions - Plantation et entretien des terre-pleins ».

- By removing item 15 entitled: "Rejection of tenders - Planting and maintenance of medians".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 27, il répond aux questions de 9 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 08.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2022 et la réunion extraordinaire du 2 septembre 2022

RÉSOLUTION N° 22-09-05

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2022 et de la réunion extraordinaire du 2 septembre 2022

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2022 et de la réunion extraordinaire du 2 septembre 2022 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2022 et de la réunion extraordinaire du 2 septembre 2022 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 22-09-05

Subject: Adoption of Minutes of August 23, 2022 Regular Meeting and September 2, 2022 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 23, 2022 and Special Meeting of September 2, 2022, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 23, 2022 and Special Meeting of September 2, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$ 09-2022
- .2 Liste des commandes -50 000\$ 09-2022
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commandes 09-2022
- .4 Liste des chèques et dépôts directs 09-2022
- .5 Rapport - Ressources humaines 09-2022
- .6 Permis et certificats 09-2022

6. Convention avec AlterGo pour de l'aide financière au loisir pour personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 22-09-06

Objet : Convention avec AlterGo pour de l'aide financière au loisir pour personnes handicapées

RESOLUTION N° 22-09-06

Subject: Agreement with AlterGo for financial assistance for recreation for handicapped individuals

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser la signature d'une convention avec l'organisme AlterGo pour une aide financière visant à accroître l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées pour l'année 2022, le tout selon la politique du ministère de l'Éducation du Québec.

D'autoriser le maire à signer la convention au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 Nouvelle école primaire francophone

RÉSOLUTION N° 22-09-07

Objet : Nouvelle école primaire francophone

ATTENDU QUE l'administration et le conseil de la ville de Mont-Royal travaillent ardemment pour la construction d'une école primaire francophone sur notre territoire;

ATTENDU QUE le dossier du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) a été approuvé en 2019 et qu'un budget de 25 000 000 \$ avait été autorisé par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE nous avons été avisés récemment par le CSSMB que ce dossier névralgique pour nos enfants nécessite des analyses supplémentaires;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De dénoncer la situation présente qui prive nos enfants d'être scolarisés sur notre territoire avec des infrastructures adéquates;

De demander au CSSMB de nous faire part, le plus rapidement possible, de l'état de situation dans ce dossier important;

De demander au CSSMB de travailler étroitement avec la Ville afin de trouver des solutions pour la construction d'une nouvelle école francophone sur notre territoire, et ce, dans l'intérêt de l'éducation de nos enfants.

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize the signature of an agreement with the organization AlterGo for financial assistance to increase the accessibility of recreation to handicapped individuals for the year 2022, all in accordance with the policy of the ministère de l'Éducation du Québec.

To authorize the Mayor to sign the agreement on behalf of the Town.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 22-09-07

Subject: New francophone elementary school

WHEREAS the administration and council of the Town of Mount Royal have been working ardently on the construction of a new francophone elementary school on our territory;

WHEREAS the file of the Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) was approved in 2019 by the ministère de l'Éducation and a budget of \$25,000,000 authorized;

WHEREAS we have been advised recently by the CSSMB that this important file for our children requires further analysis;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To denounce the present situation which impact the opportunity of our children to be schooled on our territory with adequate infrastructures;

To request of the CSSMB to advise us as soon as possible of the status and advancement of this important file;

To request to the CSSMB to commit to working closely with the Town in finding solutions to the construction of a new francophone elementary school on our territory, and this in the best interest of our children.

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

D'autoriser la signature d'une convention avec l'organisme AlterGo pour une aide financière visant à accroître l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées pour l'année 2022, le tout selon la politique du ministère de l'Éducation du Québec.

To authorize the signature of an agreement with the organization AlterGo for financial assistance to increase the accessibility of recreation to handicapped individuals for the year 2022, all in accordance with the policy of the ministère de l'Éducation du Québec.

D'autoriser le maire à signer la convention au nom de la Ville.

To authorize the Mayor to sign the agreement on behalf of the Town.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Approbation de la programmation des travaux no.3 révisée no.1 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2022

RÉSOLUTION N° 22-09-08

RESOLUTION N° 22-09-08

Objet : Approbation de la programmation des travaux no.3 révisée no.1 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2022

Subject: Approval of the work MAMH TECQ 2019-2023 Program no.3 rev.1 for year 2022

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) for years 2019 to 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures in the guide that apply to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH);

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville Mont-Royal;

To respect the procedures in the guide that apply to the Town of Mount Royal;

De dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

To release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2019-2023 Program;

D'approuver la programmation des travaux version no.3 révisée no.1 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2022;

To approve the work program no.3 rev.1 in respect to the MAMH TECQ 2019-2023 program for the year 2022;

D'autoriser l'envoi au MAMH de la demande d'aide financière liée à la programmation des travaux version no.3 révisée TECQ 2019-2023 et de tous les autres documents exigés par

To authorize the deposit of the subvention request for the MAMH TECQ 2019-2023 Program no.3 rev.1 and all other documents required by the Minister of Municipal Affairs

le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

De respecter l'atteinte du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 75 \$ par habitant par année;

D'informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester que la programmation de travaux version no.3 révisée no.1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

and Housing required to receive the government contribution;

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed at \$75 per resident per year of the program;

To inform the MAMH of any changes that will be made to the programming work approved by this resolution;

To certify that the work program no.3 rev.1 includes true costs and reflects the admissible work-related costs.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours pour la période du 1er août au 31 août 2022

RÉSOLUTION N° 22-09-09

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er août au 31 août 2022

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er août au 31 août 2022 :

Masse salariale : 2 053 510 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 557 197 \$

Dépenses de fonction - Élus et Directrice générale : 257 \$

Frais de financement : 24 200 \$

Total des déboursés : 4 635 164 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-09-09

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of August 1st to August 31, 2022

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between August 1st to August 31, 2022:

Payroll: \$2,053,510

Suppliers and other payments: \$2,557,197

Function expenses - Council and Town Manager: \$257

Financing costs: \$24,200

Total disbursements: \$4,635,164

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Fourniture et livraison des fleurs pour l'année 2023

RÉSOLUTION N° 22-09-10

Objet : Fourniture et livraison des fleurs pour l'année 2023

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

RESOLUTION N° 22-09-10

Subject: Supply and delivery of flowers for the year 2023

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

D'autoriser une dépense maximale de 77 700 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison des fleurs pour l'année 2023, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. le contrat (C-2023-12) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au coût total de 73 911,78 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-761-00-648 « Matériel-Fleurs et arbustes »

Contrat : 73 911,78 \$ (taxes incluses)
Dépense : 77 700 \$ (taxes incluses)
Crédit : 70 950,46 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize a maximum expense for the amount of \$77,700 (taxes included) for the supply and delivery of flowers for the year 2023, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the company LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. the contract (C-2023-12) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$73,911.78 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2023

Appropriation:
02-761-00-648 "Matériel-Fleurs et arbustes"

Contract: \$73,911.78 (taxes included)
Expense: \$77,700 (taxes included)
Credit: \$70,950.46

Credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. **Éclairage du sentier Simcoe - Lockhart - Trenton**

RÉSOLUTION N° 22-09-11

Objet : Éclairage du sentier Simcoe - Lockhart - Trenton

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 49 280,87 \$ (taxes incluses) pour l'ajout d'éclairage public sur le sentier joignant les avenues Simcoe, Lockhart et Trenton (contrat C-2022-66);

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'autoriser un emprunt de 49 280,87 \$ au fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

D'imputer les dépenses associées comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 2022-310-22 - « Éclairage du sentier Simcoe - Lockhart - Trenton »

RESOLUTION N° 22-09-11

Subject: Simcoe - Lockhart - Trenton Path Lighting

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$49,280.87 (taxes included) to add public lighting on the path joining Simcoe, Lockhart and Trenton avenues (contract C-2022-66);

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To authorize a loan of \$49,280.87 from the working fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5 year period.

To charge these expenditures as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project 2022-310-22 - "Éclairage du sentier Simcoe - Lockhart - Trenton"

Compte budgétaire : 22-300-00-714

Budget account: 22-300-00-714

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Renouvellement du contrat : Fourniture et livraison de cartouches d'encre

RÉSOLUTION N° 22-09-12

RESOLUTION N° 22-09-12

Objet : Renouvellement du contrat : Fourniture et livraison de cartouches d'encre

Subject: Contract renewal: Supply and delivery of ink cartridges

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

D'autoriser une dépense de 31 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de cartouches d'encre, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$31,000 (taxes included) to execute the contract for the supply and delivery of ink cartridges which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat d'approvisionnement SMI-2021-29 à la compagnie QRX Groupe de Technologie, à cette fin, aux prix unitaires soumis ajusté selon l'IPC, soit au prix total estimé de 28 687,76 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award the renewal of this contract (SMI-2021-29) to the company QRX Groupe de Technologie, at the unit prices submitted, for the total estimated amount of \$28,687.76 (taxes included), for the period of October 1st, 2022 to September 30th, 2023, in accordance with the tendering documents for this contract;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge this expenditure as follow:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2022 et 2023;

Source:
Operating Budget 2022 and 2023;

Imputation :
02-XXX-XX-671 « Fourniture de bureau »;

Appropriation:
02-XXX-XX-671 "Office supplies";

Pour l'année 2023, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

For 2023, credits required for this activity will be maintained in the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Nettoyage des puisards

RÉSOLUTION N° 22-09-13

RESOLUTION N° 22-09-13

Objet : Nettoyage des puisards

Subject: Cleaning of catch basins

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

D'autoriser une dépense de 95 033,74 \$ (taxes incluses) pour le contrat C-2022-62 pour le nettoyage des puisards, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$95,033.74 (taxes included) to execute the contract C-2022-62 for the cleaning of catch basins, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie EBI ENVIROTECH INC., le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 95 033,74 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2022

Imputation :
02-415-00-458 - « Services extérieurs - Nettoyage puisards »

Contrat : 95 033,74 \$ (taxes incluses)
Crédits : 86 800 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the company EBI ENVIROTECH INC., the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$95,033.74 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2022

Appropriation:
02-415-00-458 - "Services extérieurs - Nettoyage puisards"

Contrat: \$95,033.74 (taxes included)
Credits: \$86,800

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Location de six (6) chargeurs sur roues avec transmission automatique

RÉSOLUTION N° 22-09-14

Objet : Location de six (6) chargeurs sur roues avec transmission automatique

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'accorder à la compagnie 9115-7883 QUEBEC INC. le contrat (C-2022-85) pour la location mensuelle des six (6) chargeurs sur roues avec transmission automatique au montant de 294 910,86 \$ (taxes incluses) pour la période hivernale entre le 1er décembre 2022 et le 31 mars 2023, et subséquemment pour les périodes hivernales comprises entre le 1er décembre 2023 et 31 mars 2025, suivant un ajustement du prix soumis selon l'IPC; le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'autoriser une dépense en 2022 de 73 727,72 \$ (taxes incluses) pour les six (6) contrats de location d'un chargeur sur roues avec transmission automatique, pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2022;

D'autoriser une dépense en 2023 de 221 183,15\$ (taxes incluses) pour les six (6) contrats de location d'un chargeur sur roues avec transmission automatique, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2023;

D'autoriser une dépense en 2023 de 73 727,72 \$ (taxes incluses) + IPC pour les six (6) contrats de location d'un chargeur sur roues avec transmission automatique, pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2023;

RESOLUTION N° 22-09-14

Subject: Rental of six (6) wheel loaders with automatic transmission

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To award contract C-2022-85 to 9115-7883 QUEBEC INC. for the monthly rental of six (6) wheel loaders with automatic transmission in the amount of \$294,910.86 (taxes included) for the winter period from December 1, 2022, to March 31, 2023, and subsequently for the winter periods from December 1, 2023, to March 31, 2025, following an adjustment of the price submitted in accordance with the CPI, the whole in accordance with the tender documents;

To authorize an expense in 2022 of \$73,727.72 (taxes included) for the six (6) rental contracts for a wheel loader with automatic transmission for the period from December 1 to December 31, 2022;

To authorize an expense in 2023 of \$221,183.15 (including all applicable taxes) for six (6) wheel loader rental contracts with automatic transmission for the period from January 1st to March 31, 2023;

To authorize an expense in 2023 of \$73,727.72 (taxes included) + CPI for the six (6) rental contracts for a wheel loader with automatic transmission for the period from December 1 to December 31, 2023;

D'autoriser une dépense en 2024 de 221 183,15 \$ (taxes incluses) + IPC pour les six (6) contrats de location d'un chargeur sur roues avec transmission automatique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024;

To authorize an expense in 2024 of \$221,183.15 (taxes included) + CPI for six (6) wheel loader rental contracts with automatic transmission for the period from January 1st to March 31, 2024;

D'autoriser une dépense en 2024 de 73 727,72 \$ (taxes incluses) + IPC pour les six (6) contrats de location d'un chargeur sur roues avec transmission automatique, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024;

To authorize an expense in 2024 of \$73,727.72 (taxes included) + CPI for the six (6) rental contracts for a wheel loader with automatic transmission for the period from December 1 to December 31, 2024;

D'autoriser une dépense en 2025 de 221 183,15\$ (taxes incluses) + IPC pour les six (6) contrats de location d'un chargeur sur roues avec transmission automatique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

To authorize an expense in 2025 of \$221,183.15 (taxes included) + CPI for six (6) wheel loader rental contracts with automatic transmission for the period from January 1st to March 31, 2025.

D'imputer les dépenses comme suit :

To charge the expenditure as follows

Provenance :
Budget de fonctionnement 2022, 2023, 2024 et 2025

Source:
Operating Budget 2022, 2023, 2024 and 2025

Imputation :
02-330-00-516 - « Location, machinerie, outillage et équipement »

Charge:
02-330-00-516 - "Rental, machinery, tools and equipment

Contrat 2022-2023 : 294 910,86 \$ (taxes incl.)
Crédit 2022-2023 : 269 292,92 \$

Contract 2022-2023: \$294,910.86 (taxes incl.)
Credit 2022-2023: \$269,292.92

Contrat 2023-2024 : 294 910,86 \$ (taxes incl.) + IPC
Crédit 2023-2024 : 269 292,92 \$ + IPC
Contrat 2024-2025 : 294 910,86 \$ (taxes incl.) + IPC
Crédit 2024-2025 : 269 292,92 \$ + IPC

Contract 2023-2024: \$294,910.86 (taxes incl.) + CPI
Credit 2023-2024: \$269,292.92 + CPI
Contract 2024-2025: \$294,910.86 (taxes incl.) + CPI
Credit 2024-2025: \$269,292.92 + CPI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Rejet des soumissions - Taille, plantation et entretien des haies

RÉSOLUTION N° 22-09-15

RESOLUTION N° 22-09-15

Objet : Rejet des soumissions - Taille, plantation et entretien des haies

Subject: Rejection of tenders - Pruning, planting and maintenance of hedges

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

De rejeter les soumissions reçues pour le contrat de taille, plantation et entretien des haies (C-2023-17).

To reject the tenders received for the contract of pruning, planting and maintenance of hedges (C-2023-17).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Rejet des soumissions - Plantation et entretien des terre-pleins

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

16. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 22-09-16

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 26 août 2022

Plan n°2 : 393 Devon pour « Agrandissement »;

Plan n°3 : 446 Vivian pour « Changement de bardeaux de toiture »;

Plan n°5 : 1845 Laird pour « Agrandissement et modification des façades »; selon les réserves suivantes;

- L'option 1 est acceptée;

- Prévoir utiliser des joints à onglet (45 degrés) pour la jonction aux coins du revêtement « longboard »; plutôt que l'ajout de moulures.

Plan no 6 : 789 Algonquin pour agrandissement; approbation pour fondation et semelles seulement.

Plan n° 7 : 2255 Iroquois pour « Rénovation extérieure du bâtiment »; selon les réserves suivantes;

- Afin de respecter les dispositions réglementaires, s'assurer qu'il y a de la maçonnerie sous le futur clin métallique;

- La proposition de clin métallique est recevable;

- Le clin doit être composé de planches avec une largeur complète (éviter toute découpe).

Plan n°9 : 33 Promenade Surrey pour « Nouvelle porte d'entrée, nouvelle coloration à la porte de garage ainsi que nouveaux revêtements à l'entrée arrière »; selon la réserve suivante;

- Prévoir une subdivision à la fenêtre arrière qui est surdimensionnée.

Plan n°10 : 65 Thornton pour « Ajout d'une fenêtre au sous-sol au mur avant »;

Plan n°12 : 8152 Devonshire pour « Ajout de deux nouvelles fenêtres ».

RESOLUTION N° 22-09-16

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on August 26th, 2022.

Plan n°2: 393 Devon for "Extension";

Plan n°3: 446 Vivian for "Change of roof shingles";

Plan n°5: 1845 Laird for "Extension and modification of facades"; Subject to the following;

- Option 1 is accepted;

- Plan to use mitered joints (45 degrees) to join the corners of the longboard siding rather than adding mouldings.

Plan no 6: 789 Algonquin: extension; approval for footings and foundations only.

Plan n°7: 2255 Iroquois for "Exterior renovation of the building"; Subject to the following;

- In order to comply with the regulations, make sure that there is masonry under the future metal cladding;

- The metal cladding proposal is acceptable;

- The clapboard must be composed of boards with a complete width (avoid any cutting).

Plan n°9: 33 Promenade Surrey for "New front door, new garage door coloring and new siding at the back entrance"; Subject to the following;

- Provide a subdivision at the rear window which is oversized.

Plan n°10: 65 Thornton for "Addition of a basement window to the front wall";

Plan n°12: 8152 Devonshire for "Addition of two new windows".

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 26 août 2022 :

Plan n°6 : 247 Trenton pour « Rénovation extérieure du bâtiment »; non favorable selon les motifs suivants :

- Portique d'entrée à revoir, la pierre doit être conservée, éliminer le toit plat et le fascia noir et pour le revêtement s'inspirer du fronton principal;
- La marquise au-dessus de la porte de garage : revenir au style existant;
- Au mur latéral gauche : prévoir une maçonnerie plutôt que la poursuite de la marquise. Suggestion : un revêtement en pierre;
- Prévoir des allèges en pierre ou en béton préfabriqué;
- La couleur cachemire est à revoir et la nouvelle coloration devra s'arrimer à la pierre d'origine de l'entrée.

Plan n°11 : 316 avenue Barton « Peindre le déclin, les portes, remplacement des fenêtres et nouveau revêtement de toiture »; non favorable selon les motifs suivants :

- Le style proposé est complètement refusé. Devra respecter le style de maison canadienne;
- Voir à respecter le style des fenêtres à carreaux. Petits carreaux obligatoires pour cette phase de maison;
- Avoir une homogénéité à la façade arrière en ce qui a trait aux fenêtres;
- Coloration noire refusée.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 9 septembre 2022 :

Plan n°1 : Projet Carbonleo Royalmount pour « Enveloppe extérieure du centre commercial + échantillons + art urbain »;

- Afin de bonifier le projet et d'avoir la meilleure intégration possible, le Comité suggère de retravailler les éléments suivants;
- Il est suggéré d'ajouter un élément horizontal afin de séparer la section quais de chargement de la nouvelle vitrine afin de la mettre davantage en valeur;
- Il est suggéré de revoir la taille du logo Royalmount;

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on August 26th 2022:

Plan n°6: 247 Trenton "Exterior renovation of the building"; not favorable due to the following:

- Vestibule to be reviewed, the stone should be kept, eliminate the flat roof and black fascia and for the cladding be inspired by the main pediment;
- The canopy over the garage door: return to the existing style;
- At left side wall: provide masonry rather than continuation of canopy. Suggestion: stone cladding;
- Provide stone or pre-cast concrete spandrels;
- The cashmere color is to be reviewed and the new coloring should match the original stone of the entrance.

Plan n°11: 316 avenue Barton "Painting the decline, doors, replacing windows and new roofing "; not favorable due to the following:

- The proposed style is completely rejected. Must respect the Canadiana house style;
- See to respect the style of the windows with panes. Small panes are mandatory for this phase of home;
- Have a homogeneous rear façade with respect to windows;
- Black coloring refused.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 9th, 2022:

Plan n°1: Projet Carbonleo Royalmount for "Exterior mall envelope + samples + urban art";

- In order to improve the project and have the best possible integration, the Committee suggests reworking the following elements;
- It is suggested that a horizontal element be added to separate the loading dock section from the new storefront to make it more prominent;
- It is suggested that the size of the Royalmount logo be revisited;

- Il est suggéré de revoir la coloration du gris de la nouvelle vitrine;

L'affichage devra faire partie d'une future demande de PIIA et ce, pour l'ensemble du projet Royalmount;

Le tout, sous réserve de respecter les règlements d'urbanisme de la ville et les plans déposés sont schématiques et non détaillés.

Plan n° 5 : 541 Berwick pour « Modifier une fenêtre de salle à manger en 2 portes de patio sans changer la largeur ».

Plan n°7 : 841 Caledonia pour « Remplacement des fenêtres au mur arrière et avant »; selon les réserves suivantes;

- Il est requis de conserver des carreaux dans les nouvelles fenêtres;

- La fenêtre du rez-de-chaussée devra être à 4 panneaux plutôt que 3 tel que proposée, le tout pour une question d'uniformité.

Plan n°8 : 5700 Ferrier pour « Modification de l'enseigne pylône existant dans la cour avant ».

Plan n°9 : 750 Lucerne pour « Affichage Action Sport ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1415-5 modifiant le Règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1415-5 modifiant le Règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le Projet de Règlement no 1415-5 modifiant le règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires et donne avis de motion que ce projet de règlement sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- It is suggested that the gray coloring of the new window be revisited;

The signage will have to be part of a future PIIA application for the entire Royalmount project;

All this, subject to conformity with the city's urban planning regulations and the plans submitted are schematic and not detailed.

Plan n°5: 541 Berwick for "Modify a dining room window into 2 patio doors without changing the width".

Plan n°7: 841 Caledonia for "Replacement of windows on the front and back wall"; Subject to the following;

- It is required to keep panes in the new windows;

- The first floor window will have to be 4 panels instead of 3 as proposed, all for uniformity.

Plan n°8: 5700 Ferrier for "Modification of the existing pylon sign in the front yard".

Plan n°9: 750 Lucerne for "Display Action Sport".

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject: Tabling and Notice of motion of Draft By-law No. 1415-5 amending By-law No. 1415 concerning budgetary control and monitoring in regard to budgetary monitoring and reporting

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1415-5 amending By-law No. 1415 concerning budgetary control and monitoring in regard to budgetary monitoring and reporting and gives notice of motion that this Draft By-law will be introduced for adoption at a future sitting.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 22-09-17

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives au budget et au PTI afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à ces séances, en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

20. Période de questions du public

Le maire ouvre la seconde période de questions à 20 h 28, il répond aux questions de 4 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 39

21. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 22-09-18

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

RESOLUTION N° 22-09-17

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the September 22, 2022, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the September 22, 2022, agglomeration council regular meeting as well as all special meetings pertaining to the budget and the TCEP in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at these meetings based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 22-09-18

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

De lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

To close meeting at 20:39.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy